



Département du Gers		
Commune de JEGUN		
PLAN LOCAL D'URBANISME ELABORATION		
4.2 - REGLEMENT: Partie NORD Echelle: 1/5000		
<ul style="list-style-type: none"> Limites de zones et de secteurs Emplacements réservés Zones inondables reportées à titre informatif Espaces Boisés Classés Constructions récentes reportées à titre indicatif Continuités paysagères à préserver au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme Sites archéologiques recensés Périmètre de prise en compte de la trame bleue Petit patrimoine à préserver au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme Murs de soutènement (Bastides) à préserver au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme 		
ELABORATION		4.2
Arrêté le:		
Approuvé le:		
Exécuté le:		Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du:
Atelier Sol et Cité Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL Urbanistes, OPLU, Architectes DPLG 23 Route de Blagnac - 31000 TOULOUSE Faubourg de Narcés - 46800 MONTCUQ Tél : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78 contact@soletcite.com		